



Département Administration-Finances-
Prévention/Sécurité

Direction des affaires générales et juridiques

Service du secrétariat du conseil municipal

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS PROPOSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2009

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée délibérante et désigné le secrétaire de séance, le conseil municipal commencera à discuter de l'ordre du jour comme suit :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente (en date du 12 janvier 2009).

Ensuite, il examinera les points suivants :

1- *Budget primitif relatif à l'exercice 2009. A- Budget principal de la Commune. B- Budget annexe du service de l'assainissement. C- Budget annexe du service de la restauration. D- Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).*

(Les éléments d'information figurent dans les rapports de présentation afférents.)

2- *Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Ouen - Bilan de la concertation et arrêt du projet.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

3- *Dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) afin de favoriser la performance énergétique des constructions.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

4- *Convention à intervenir entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Ouen, relative à la mise en dépôt de plusieurs stations fixes d'enregistrement de titres d'identité et de voyage.*

Il sera proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre la Préfecture de Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Ouen, relative à la mise en dépôt de stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents. En vertu d'un règlement communautaire les collectivités seront appelées à délivrer des passeports biométriques, au plus tard le 28 juin 2009. Ce passeport biométrique se distingue de l'actuel passeport électronique, par la présence d'une puce électronique qui comporte en plus de la photographie du titulaire, deux empreintes digitales. Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Saint-Ouen sera dotée de 2 stations d'enregistrement qui seront mises à sa disposition par la Préfecture de la Seine-saint-denis, agissant en l'espèce au nom et pour le compte de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Ces stations d'enregistrement permettront d'effectuer les formalités nécessaires telles que la numérisation du formulaire, des pièces et de la photographie, recueil et la numérisation des empreintes digitales.

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 5- *Adbésion de la Commune de Saint-Ouen à l'association Banlieues bleues au titre de l'année 2009 dans le cadre de l'organisation du festival de jazz appelé «Banlieues bleues», et convention à intervenir avec cette association, incluant son avenant technique dit «Concerts» ainsi qu'une participation financière communale au titre de l'année 2009.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 6- *Indemnité de conseil octroyée au receveur municipal pour la durée du mandat.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 7- *Fixation du montant des droits d'entrée à la ludothèque municipale durant l'année 2009.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 8- *Subvention exceptionnelle accordée par la Commune à la section Athlétisme de l'Union sportive multisections audonienne (U.S.M.A.) à l'occasion de ses déplacements, au titre de l'année 2008.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 9- *Subventions complémentaires versées par la Commune aux associations Guyan'Nou Pei et La Maison de l'Algérie au titre de l'année 2008.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 10- *Acquisition auprès de la Société d'ingénierie et de développement économiques (SIDECE), aménageur, des portions de parcelles cadastrées N n° 45, 46, 47 et 152, pour une superficie totale de 1.063 m², au niveau de l'immeuble sis 50, rue Arago à Saint-Ouen, en vue de la construction de la Maison de l'enfance dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Victor-Hugo.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 11- *Avenant n° 4 à intervenir au contrat de projet dit «Animation globale» conclu entre la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Commune de SaintOuen au titre de la prestation de service de la Maison de quartier Landy sise 37, rue du Landy.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 12- *Marché à intervenir, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, relatif à l'assistance technique à apporter aux services communaux, en matière d'études techniques de développement du réseau et de requalification ou modernisation de l'espace public communal, de réalisation et programmation de travaux de mise en lumière ainsi que de prestations d'études ponctuelles.*
- (Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)
- 13- *Marché à intervenir dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen relatif au remplacement des matériels de péage des parkings municipaux de la patinoire et MarieCurie.*

Les élus seront appelés à autoriser le maire à signer avec l'entreprise attributaire un marché composé d'un lot unique dont les prestations comprendront la fourniture des équipements, la fourniture et la pose de l'ensemble des câbles et armoires électriques nécessaires, la pose, le raccordement et la mise en service de ces équipements, la fourniture et pose des liaisons et accessoires nécessaires au bon fonctionnement et la formation technique et exploitation des opérateurs. La commission d'appel d'offres se réunira le vendredi 23 janvier 2009 afin de décider de l'entreprise attributaire dont le nom sera communiqué lors de la séance du conseil municipal.

- 14- *Marché à intervenir, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, relatif à l'acquisition de bacs et conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers et industriels banals et des pièces détachées nécessaires à leur entretien.*

Il s'agit d'un marché à bons de commande, qui prendra effet à partir de sa notification et pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2009, puis 3 ans, reconductible expressément. Le montant des prestations faisant l'objet de ce marché est susceptible de varier entre 60.000 € TTC au minimum et 130.000 € TTC au maximum. La commission d'appel d'offres (CAO) se réunira le vendredi 23 janvier 2009 afin de choisir la société attributaire dont le nom sera communiqué lors de la séance du conseil municipal.

- 15- *Marché à intervenir, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert, relatif à la fourniture, la pose et le raccordement de fibres optiques sur la commune de Saint-Ouen.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 16- *Marché relatif à la maintenance préventive du réseau d'assainissement sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen : Avenant n° 1 de transfert du marché initialement conclu entre la Commune de Saint-Ouen et la société SARP Île-de-France au profit de la société Curage Industriel de Gonesse (CIG).*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 17- *Modification de la délibération n° DL/08/275 du 15 décembre 2008, portant fixation des indemnités versées aux directeurs d'écoles.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 18- *Rémunération du psychologue chargé de la supervision dans les centres de santé.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 19- *Création d'un poste du personnel communal afin de faire face à un besoin occasionnel.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 20- *Modification de l'état des effectifs du personnel communal.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

- 21- *Etat des décisions prises par le maire, en application de la délibération n° DL/08/74 du 7 avril 2008, dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, du n° DC/08/282 au n° DC/09/1.*

(Les éléments d'information figurent dans le rapport de présentation afférent.)

Fait à Saint-Ouen, le 20 janvier 2009

Le Directeur général adjoint des
services

Frédéric ATAYI
Département Administration/Finances
Prévention-sécurité